

Prix de base UNELL (38/32) JUIN 2025 et Prime « Culture Lait »

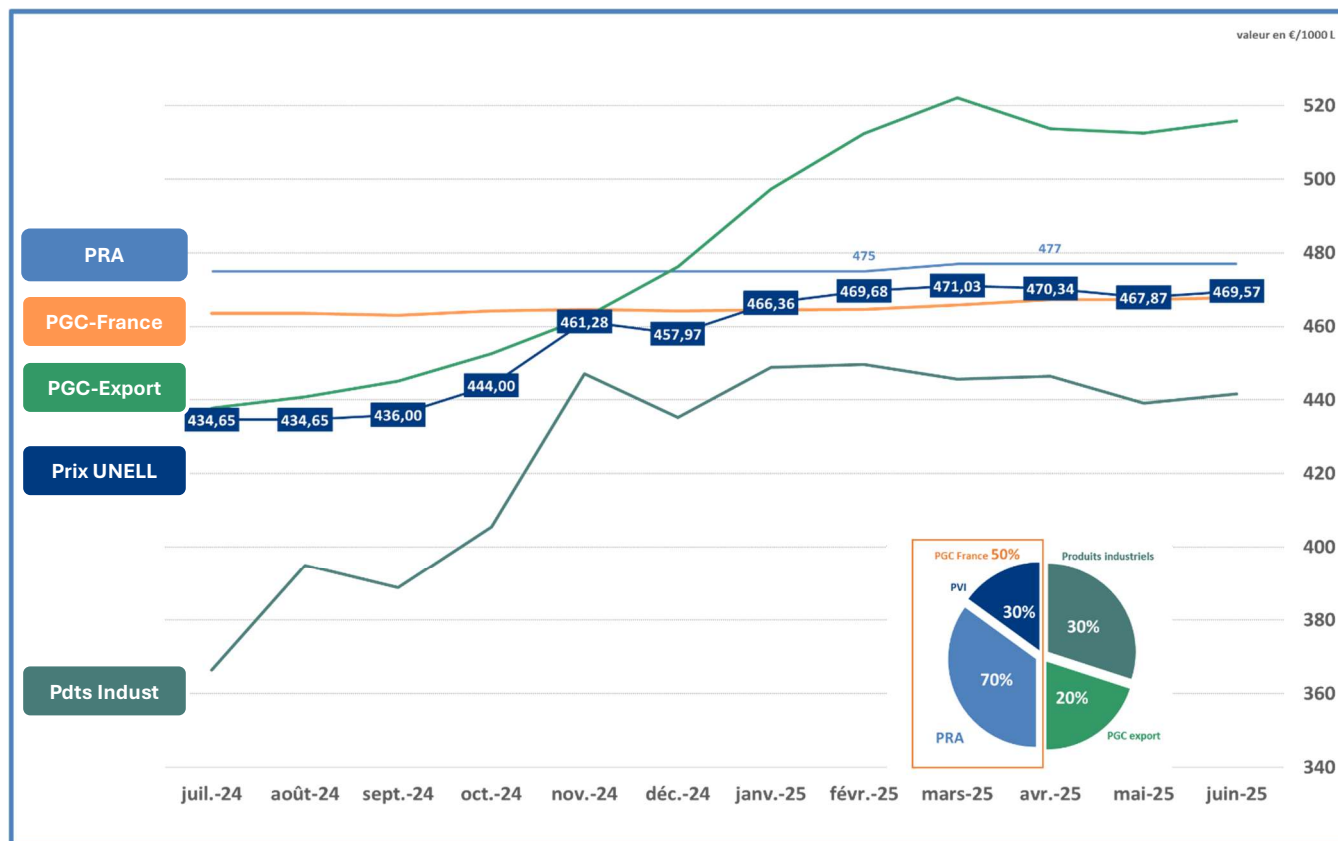
Prix JUIN 2025

L'UNELL et le Groupe Lactalis se sont réunis ce mercredi 28 mai 2025 pour déterminer le prix du lait du mois de JUIN 2025.

Composition du prix du mois de Juin 2025 en chiffres (en €/1000L)

Prix de base 38-32 €/1000L	JUIN 2025
PGC France 50%	467.82
Dont 70% PGC Prix de revient	477,00
Dont 30% PGC PVI (m-3)	446.41
Prix allemand 20% (m-3)	515.86
Valorisation beurre-poudre 30% (m-2)	441.63
Prix de base 38-32 Unell appliqué	469.57

Evolution des composantes de la formule de prix UNELL (38/32) sur les 12 derniers mois



Prix Unell (38/32), moyenne arithmétique 12 mois glissants : 456.95 €/ 1000L

▪ **PGC France (50% du prix du lait)**

Les Produits de Grande Consommation France intègrent un indicateur de prix de revient en élevage fixé à 477€ /1000L (+2€/1000L par rapport au PRA 2023 pris en compte entre avril 2024 et février 2025) Cet indicateur représente 70% de la « catégorie PGC France. » Les 30% restant sont valorisés à partir d'un indice INSEE qui reflète l'évolution des prix de vente sortie usine. L'indice PVI de mars progresse de 0.5%.

▪ **PGC Export (20% du prix du lait)**

Le prix allemand est appliqué pour valoriser le segment des Produits de Grande Consommation à l'Export. Le prix allemand de mars est légèrement revalorisé entre février et mars 2025 (+3.3€/1000L soit +0.6%).

▪ **Produits industriels (30% du prix du lait)**

Les cotations Beurre-Poudre et le coût de transformation issu de la médiation, permettent de déterminer le prix des produits dits « industriels ». On observe toujours les mêmes tendances sur ces marchés depuis plusieurs mois, stabilité-tendance baissière pour la poudre et fermeté-tendance haussière pour le beurre.

Prime « Culture Lait » : +2€/1000 L

1- **Mise en œuvre depuis les livraisons du 1^{er} mars 2025**

La prime est activée à partir des livraisons du mois de mars 2025. Les premiers versements sont effectués à compter de la facturation reçue le 20 avril 2025, pour les exploitations dont l'audit Culture Lait est validé. Cet audit comprend trois volets obligatoires :

- Audit « Charte des bonnes pratiques » – version 2022 (prestataire de votre choix)
- Audit CAP2ER – niveau 1 minimum (prestataire au choix)
- Questionnaire Lactalis

Deux cas de figure,

Cas 1 : Si Lactalis réalise les audits, il dispose déjà donc des données nécessaires.

Cas 2 : Si vous avez confié les audits à un organisme externe, Lactalis vous demandera de transmettre :

- Le résultat du diagnostic Boviwell (CBPE)
- L'empreinte carbone de votre exploitation (CAP2ER)
- Le pourcentage de prairies/SAU lait (CAP2ER)

2- **Communication des données**

Un audit CAP2ER de niveau 2 se sont plus de 250 données décrivant votre exploitation.

A l'UNELL nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que toutes ces données soient partagées avec notre client. C'est pourquoi nous vous proposons un dispositif de consentement (Annexe 3 **au profit de l'UNELL**), vous permettant d'assurer le transfert des données strictement nécessaires à l'obtention de votre prime. Avec votre consentement, l'UNELL est destinataire des données et assure une transmission restreinte au strict minimum.

Si vous signez l'annexe 3 directement au profit de Lactalis, soyez conscients que cela permet à l'entreprise d'accéder à l'ensemble des données de l'audit de votre exploitation.

3- Rétroactivité de la prime

Pour les producteurs dont l'audit culture lait n'a pas encore été réalisé ou validé, une rétroactivité au 1^{er} mars 2025 sera appliquée dès lors que l'audit Culture lait et la CBPE seront validés. En règle générale, la prime est versée en mois M+1 suivant la validation du diagnostic : par exemple, un diagnostic validé en juillet donnera lieu à une prime sur la facture d'août (versée le 20 Septembre)

Lors de l'activation de la prime (1^{er} mois d'activation au sein de votre exploitation) vous recevez un courrier de la part de Lactalis détaillant votre situation personnelle. Ce courrier est envoyé même si vous ne remplissez pas les critères minimums de versements.

Pour rappel :

Vous pouvez bénéficier jusqu'à 4,5 €/1000l en fonction de l'atteinte des critères suivants, sous réserve que la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage soit validée :

	Critères	Prime (€/1000l.)
Bien-être animal Note Boviwell	Excellent	1 €
Empreinte Carbone (kgCO2/Litre de lait)	> 0,98	0 €
	> 0,84 à 0,98	1 €
	0,73 à <= 0,84	2 €
	< = 0,72	3 €
Biodiversité % Prairies / SAU Lait	> = à 50%	0,5 €

En cas de doute ou de question, n'hésitez pas à contacter votre OP
ou à en parler à vos administrateurs